SERMON TRENTE-DEVXIESME.*

* *Prononcé à Charenton le 5. May 1658.*

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 1.2.3.4.5.6.

Ne reprens pas rudement l'homme ancien, mais admonneste le comme pere; les jeunes comme freres.

Les femmes anciennes comme meres; les jeunes, comme sœurs en toute pureté.

Honore les veuves, qui sont vrayement veuves.

Mais si quelque veuve a des enfans, ou des enfans de ses enfans, qu'ils apprennent a monstrer premierement leur pieté envers leur propre maison, & a rendre la pareille envers leurs devanciers. Car cela est bon, & agreable devant Dieu.

Or celle qui est vrayement veuve & delaissée seulette, estere en Dieu, & persevere en prieres & oraisons nuit & jour.

Mais celle qui vit en delices, est morte en vivant.

CHERS FRERES; De toutes les creatures du monde il n'y en a peut estre aucune, dont la conduite soit plus difficile, que celle des hommes. Ce n'est pas, que Dieu ne leur ayt donné une nature docile, & douée d'une

Digitized by Google

Chap. V. raiſon capable de comprendre & de ſuivre le bien ; Mais le peché l'a tellement corrompuë, que les paſſions, & ſur tout l'orgueil, l'emportent aiſément au mal, & luy font haïr & dedaigner l'autorité la plus legitime. Cela ſe voit dans toutes les formes des Gouvernemens humains ; mais a principalement lieu dans l'Eccleſiaſtique, inſtituè par nôtre Seigneur Ieſus Chriſt entre les ſiens. Car les Paſteurs, qu'il a établis ſur ſes troupeaux n'étant armez d'aucune puiſſance civile pour contraindre par force ceux, qui ne veulent pas obeïr de leur bon grè, & n'ayant receu de leur Maiſtre pour s'acquiter de leur charge, qu'une autorité nuë & ſimple de propoſer ſa doctrine, & de la perſuader aux hommes par la lumiere de ſa propre verité ; de là vient, qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur miniſtere beaucoup plus de difficulté, que ne font, ni les Princes, ni les Gouverneurs, ni les Peres de familles, ni les Maiſtres dans les ſocietez ſoûmiſes a leur conduite. Car quant a ceux-cy, nul ne mépriſe leurs ordres impunément, & ſans eſtre châtiè a l'heure meſme;

au

Digitized by Google

au lieu que ne paroissant dans le monde aucune force, ny puissance, qui corrige par quelque peine temporelle ceux, qui violent les loix des serviteurs de Iesus Christ, les naturels méchans & indociles ne leur portent, que peu ou point de reverence. I'avouë qu'ayant fait ce qui est de leur devoir, ils ne sont pas responsables de l'evenement. Mais Dieu leur ayant protestè, que pour peu qu'ils y manquent, il leur en demandera comte; si leur negligence, si le moindre exces, ou de leur douceur, ou de leur severitè, a donnè quelque occasion a la ruine des hommes commis a leur soin; il n'y a personne, qui ne voye de quelle vigilance, & de quelle prudence ils ont besoin pour bien exercer un ministere si penible, & qui a affaire a une nature aussi delicate, qu'est celle des ames humaines. Il ne faut donc pas s'étonner si pour une chose aussi difficile, qu'est celle là, l'Apôtre S. Paul munit son disciple Timothée, & en sa personne tous les autres serviteurs de Iesus Christ de tant d'instructions, & de preceptes. Les regles qu'il luy a données jusques ici, sont pour la plus grand' part, Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. generales, qui regardent toutes sa conduite en gros & y formét, ou ses meurs, ou sa doctrine & ses enseignemens. Dans ce chapitre, dont nous commençons aujourdhuy l'exposition, il descend du general au particulier de certaines observations qu'il luy donne, luy representant, comment il doit traiter diversement avecque les fidelles, selon la difference de leurs âges; quel soin il luy faut avoir des pauvres veuves; Il luy parle en suite de l'âge, des meurs, & des conditions des femmes veuves, qu'il admettra au Diaconat, c'est a dire a un certain service de l'Eglise pour les pauvres, qui avoit lieu alors, & qui n'en a plus aujourdhuy; Il touche aussi quelque chose de l'honneur, qui est deu aux ministres de l'Evangile, & du procedè qu'il faut tenir dans les accusations, qui leur sont intentées, & de la vigueur, qu'il doit apporter a reprendre les pecheurs publiquement, & de la meuretè; dont il faut user dans l'examen, & dans la reception de ceux, qui se presentent au Saint Ministere, y meslant un avertissement familier, qu'il donne a Timothée d'avoir soin de sa santè & d'user

Digitized by Google

d'uſer pour cet effet d'un peu de vin dans ſon breuvage pour fortifier ſon eſtomac, dont la foibleſſe luy cauſoit de frequentes indiſpoſitions. Ce ſont là a peu pres toutes les choſes, qu'il traite dans ce chapitre, comme vous l'orrez plus au long cy aprés, ſi le Seigneur nous permet d'en continuer l'expoſition. Pour cette heure, nous conſidererons ſeulement avec ſa grace, les paroles, que nous vous en avons leuës; Et afin que l'ordre vous enrende la meditation plus facile, nous y remarquerons deux principaux points, pour les deduire l'un aprés l'autre; le premier, de la façon, dont il faut reprendre les perſonnes ſoit vieilles, ſoit jeunes. (C'eſt ce que l'Apôtre dit dans les deux premiers verſets.) Le deuxieſme ſera du ſoin, & de l'honneur deu au veuves, & de leurs meurs, & qualitez, & de la difference qu'il en faut faire; c'eſt le ſujet des quatre verſets ſuivans. Ce ſont les deux points que nous avons deſſein d'examiner en cette action, s'il plaiſt au Seigneur, des reprimandes, & des veuves. Chers Freres, ſous ombre que ces enſeignemens de l'Apôtre ne ſont Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. pas d'une si grande étendue, que la plus part des autres, & qu'ils semblent ne regarder que l'interest de quelques certaines personnes seulement, & non celuy de nous tous ; n'estimez pas je vous prie, qu'ils soyent indignes d'estre ici traités publiquement devant vous. Il ny a rien, qui ne soit tres-important en ce qui regarde, ou vos meurs, ou celles de vos prochains. Et si vous apportez a cette action l'attention, que vous devés, & que nous vous demandons; j'espere, que vous reconnoistrés facilement, qu'il n'y a personne de nous, a qui toute cette doctrine de l'Apôtre ne puisse apporter quelque fruit d'edification, & de consolation, s'il veut prendre le soin de la bien mediter. Comme pour n'aller pas plus loin, combien est excellent des l'entrée ce premier precepte, que l'Apôtre donne a Timothée? *Ne repren pas rudement l'homme ancien; mais admoneste le comme pere; & les jeunes comme freres.* Et ce qu'il ajoute tout d'une suite ; *Les femmes anciennes, comme meres, les jeunes, comme sœurs en toute pureté?* Que se peut-il dire de plus sage, de plus prudent, de plus honneste, de plus

plus humain, de plus utile? L'humanitè de ce saint homme y paroist clairement. Car l'âge par une Loy naturelle, & receuë dans toutes les nations recommandant les personnes, & les rendant dignes d'une reverence, que Dieu a luy mesme autorisée par cet ordre que Moïse donne expressément aux Israëlites; *Leve toy devant les cheveux blanes, & honnore la personne de l'homme ancien;* Vous voyez comment l'Apôtre confirme, & établit ce respect deu a la vieillesse. Car puis qu'aux vieillards mesmes, qui ayant failli, se sont rendus dignes d'estre repris, & se sont en quelque sorte degradez eux mesmes de la dignitè, que leurs cheveux blancs leur avoyent acquise, il veut qu'avecque tout cela on ne laisse pas de rendre encore quelque reverence, en les épargnant le plus que l'on peut; Ie vous prie, quel respect n'entend-il point, que l'on ayt pour ceux, dont la vieillesse est accompagnée d'innocence, & en qui l'Evangile n'a pas moins blanchi les meurs, que l'âge les cheveux? Et derechef puis qu'il oblige le Pasteur mesme, a qui sa charge donne de l'autorité

Chap. V.

*Levitilites; qu: 19. 32.

Digitized by Google

Chap. V. de reprendre les fautes par tout, où il les treuve, de temperer sa reprimende de toute la douceur, qui luy sera possible, & de la desarmer de tout ce que ses aiguillons ont de rude, ou de picquant, quand il a affaire a une personne d'âge; comment supporteroit-il l'indiscretion de ceux, qui sans charge, & sans necessité traittent cet âge venerable avecque mépris, & bien loin d'avoir du respect pour ses pechez mesmes, quand il s'y en rencontre, se moquent de ses foiblesses innocentes, & en font impudemment le sujet de leurs risées, & de leurs divertissemens? Comme cette insolence deshonore outrageusement la nature mesme des hommes; ainsi a l'oppositе la conduite commandée par l'Apôtre la revere hautement. Mais apres son humanité, considerès aussi en suite sa prudence dans ce precepte; premierement en ce qu'il balance si exactement le devoir du Pasteur en cet endroit entre deux extremitez opposées; Il ne veut pas, qu'il laisse passer les fautes d'un vieillard sans luy en rien dire; comme font les chiens muets, a qui des considerations

Digitized by Google

tions humaines de l'âge, de la dignité, & de la puissance des pecheurs ferment la bouche, pour les laisser pecher impunément, sans les avertir de leur devoir. Non; le saint Apôtre n'approuve nullement cette lâcheté. S'il veut, que la vieillesse du pecheur nous oblige a le traitter avec quelque retenuë, & avec quelque respect, il entend que ce soit seulement pour la maniere, dont nous agissons avecque luy ; il consent qu'il jouïsse jusques là du privilege de son âge ; Mais au reste il nous ordonne expressément de luy representer, & sa faute, & son devoir ; *Ne le reprend point rudement*, dit-il, *mais admoneste le comme Pere.* Avecque tant de douceur, & de respect qu'il vous plaira; pourveu, qu'au fonds vous luy fassiés connoistre son peché & l'exhortiez a le quitter, & a se remettre dans le bon chemin. Mais il y a en cecy une autre extremité, que l'Apôtre n'évite pas moins, de certains naturels secs, & ardens, & fougueux, & qui cachent le plus souvent sous une fausse couleur de zele, une fierté & un orgueil veritable. Ceux cy ne savent, que c'est d'addoucir, ny de temperer Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. temperer les choſes; ils traitent tous les pecheurs d'une meſme ſorte, grands & petits, jeuſnes & vieux; & ne croyent pas, que l'on puiſſe cenſurer un pecheur, ſi on ne le met en pieces, & ſi on ne luy dit des injures; Ils appellent traiſtres, & flateurs, & tiedes, & negligens dans le ſervice de Dieu, ceux qui meſlent du reſpect dans les remontrances, qu'ils luy font, & luy témoignent de l'honneur, lors meſmes qu'ils l'admoneſtent. Saint Paul ne condamne pas moins en ce lieu la temerité de ces derniers, que la lachetè des premiers; en nous ordonnant expreſſément de ne reprendre pas les vieillards *rudement*. C'eſt donc icy ſa diſcipline egalement eloignée de la froideur du phlegme des uns, & de l'ardeur de la bile des autres, de la lethargie de ceux-là & de la phreneſie de ceux-cy, de la lenteur des premiers & de la violence des ſeconds, que vous admoneſtiez la vieilleſſe, quand elle commet quelque faute, mais que vous l'admoneſtiés ſans aigreur, ſans rudeſſe, ſans perdre le reſpect deu à l'âge pour le mal où eſt tombè la perſonne; *Ne reprend point rudement*

Digitized by Google

ment l'homme ancien (dit-il) *mais admoneſte le comme Pere.* Il veut premierement qu'il tempere tellement ſa cenſure, que ce ne ſoit pas tant une reprimande, qu'une admonition, ou un avertiſſement. Car il n'y a perſonne, qui ne voye que reprendre eſt plus qu'admoneſter. Le dernier eſt, avertir une perſonne de ſon devoir, luy montrer en quoy il a manquè; Et ce qu'il faut faire pour s'en acquiter. Le premier n'eſt pas ſimplement cela, c'eſt de plus le blâmer, & luy en faire reproche. Vn inferieur a droit d'admoneſter ſon ſuperieur, un ſerviteur ſon maiſtre, un ſujet ſon Prince, un enfant ſon Pere; Il y a meſme ſouvent des occaſions, où il ne peut manquer a le faire ſans offenſer Dieu, & ſon ſuperieur, cet avertiſſement faiſant partie de l'honneur, & de l'amour qu'il luy doit. Mais il n'y a proprement que les ſuperieurs, ou tout au plus les egaux, qui puiſſent legitimement faire des reprimandes a ceux, qui leur ſont ſoûmis a quelque égard, ou qui du moins ne ſont pas au deſſus d'eux. Encore l'Apôtre ne ſe contente-t-il pas que les Paſteurs ayent ce reſpect

Chap. V.

pour

Digitized by Google

Chap. V. pour la vieilleſſe. Il veut de plus, que les admonitions, qu'ils font aux vieillards ſoyent douces, & accompagnées de toute la reverence, qu'il eſt poſſible d'y apporter; ce qu'il ſignifie avec une admirable brievetè, quand il commande au Paſteur *d'admoneſter le vieillard, comme pere.* Car ces deux paroles, *comme pere*, il nous montre & la forme & la maniere de *l'admonition* addreſſée a un vieillard, & tout enſemble la raiſon, pourquoy il en faut ainſi uſer. La maniere eſt, que nous le traittions, avecque la meſme retenuë, reverence, & deference, que nous ferions, ſi nous avions affaire a nôtre propre Pere. Quand un enfant ſage, & vertueux voit commettre a ſon Pere quelque choſe indigne d'un homme de bien & d'honneur, ſon amour & l'intereſt, qu'il a en ſa reputation & en ſon ſalut, ne luy permet pas de ſe taire. Vne juſte douleur, & une crainte legitime le contraint de parler, rompant le lien, dont le reſpect ſans cela auroit retenu ſa langue; a peu pres comme les hiſtoires racontent que l'extreme peril d'un Pere, rendit autrefois a ſon fils l'uſage de

Digitized by Google

de la voix, dont la nature mesme l'avoit privé jusques là ; tant est grande la force de cette affection sainte, que les enfans doivent à leurs Peres. Le fils dans ces rencontres admonestera donc son Pere; Mais comment? Non certes avec autorité, luy parlant de haut en bas, avec un ton de maistre, ou de compagnon ; mais avec une profonde soûmission, & reverence, avec douleur, avec des soûpirs & des larmes, & mesme le genoüil en terre, s'il en est besoin; excusant la liberté de son avertissement par la tendresse & la solicitude de son affection, & justifiant autant qu'il luy est possible, que c'est l'amour filiale, & non la presomption, la passion qu'il a pour ce qui le touche, & non une humeur de censeur, la necessité enfin, & non la fantaisie, qui le force malgré qu'il en ayt, & a son grand regret, de donner des avertissemens a une personne, de qui selon l'ordre raisonnable des choses, il devroit, & voudroit en effet en recevoir. Cette maniere oste a l'admonition tout ce qu'elle a naturellement de rude, & d'offensif ; & bien loin d'en diminuer la force, elle l'augmente plûtost; Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. toſt; étant clair qu'il ny a rien, qui penetre plus nos cœurs, & qui ayt plus d'efficace pour nous perſuader, que l'amour & le reſpect, que nous témoignent ceux, qui nous parlent. C'eſt donc ainſi que l'Apôtre entend, que le Paſteur agiſſe avecque le vieillard, quand ſa charge l'oblige a luy faire quelque admonition. Mais il nous en inſinuë auſſi la raiſon. Car nous ordonnant de l'admoneſter *comme pere*, il nous ramentoit l'honneur, que nous lui devons pour l'avantage, que ſon âge luy donne au deſſus de nous, qui nous oblige a le conſiderer comme s'il étoit nôtre pere, parce qu'il en a quelque reſſemblance ayant plus d'âge, que nous En luy, nous devons reſpecter nos peres; nous ſouvenant de l'âge, qui leur eſt commun avec luy. Cette raiſon eſt d'une juſtice ſi évidente, que toutes les nations l'ont reconnuë, & approuvée, ny en ayant point, que nous ſachions dans le langage de laquelle ce ne ſoit la coûtume des jeunes perſonnes d'appeller les hommes & les femmes avancées en âge du nom de *peres* & de *meres*. I'avouë; que la qualité des fautes

Digitized by Google

fautes commises par les vieillards doit aussi diversifier les admonitions que le Pasteur leur fait, & qu'il faut que celles cy, soyent plus, ou moins fortes, selon que celles là sont plus ou moins grieves. Mais tant y a que nous ne devons jamais perdre entierement le respect de leur âge en ces occasions. Et je ne puis admettre la glose du Pape Gregoire I. qui excepte de l'ordre de ces vieillards, que l'Apôtre veut estre admonestès, & non rudement, repris & tancès, ceux dont les fautes sont d'un dangereux exemple pour la jeunesse, prononçant hardiment de ceux-là, qu'il *les faut frapper avec des reprimandes rudes, & severes*; directement au contraire de ce, que S. Paul écrit generalement de tous les vieillards. *Ne repren point rudement l'homme ancien*; Cette exception n'étoit bonne, que pour flâter son humeur hautaine, & celles des autres Papes ses semblables, qui penseroyent faire tort a la Majesté, qu'ils usurpent, s'ils s'abbaissoyent au dessous de qui que ce soit; jusques a imposer pour une maxime fondamentale dans le droit de leurs ceremonies, que le Pape ne doit

Chap. V.

Greg. I. epist. 1. 7. ep. 1. Indict. 2.

Digitized by Google

Chap. V. doit faire la reverence a aucun homme, de quelque qualitè, ou dignitè qu'il puisse estre. Ce n'est pas merveilles, que des gens, qui ont cette opinion là d'eux mesmes, ayent de la peine a s'accommoder a la douceur de S. Paul, qui veut que les Ministres de Iesus Christ agissent avecque tous les vieillards, qu'ils admonestent, comme si c'étoyent leurs peres. Et quant a la peur qu'ils ont, que les fautes de ceux, qu'ils exceptent de cette regle, ne gâtent les autres par leurs mauvais exemples, si on ne les reprend rudement; Ie répons que les admonitions de S. Paul pour estre douces & accompagnées de quelque respect, ne perdent rien de leur force, & ne laissent pas d'avoir autant, & mesme plus d'effet, que les tonnerres de ces reprimandes Papales, qui ordinairement font plus de bruit, qu'elles n'apportent de fruit, & sont plus propres a picquer & a endurcir les pecheurs, qu'a les gagner, ou a les amander. Au reste cette retenuë & civilitè, que l'Apôtre veut que les jeunes Pasteurs employent dans les admonitions, qu'ils auront a faire aux vieillards, a cause de l'image de

Digitized by Google

de leurs peres, qui reluit en leur âge, Chap. V.
nous doit apprendre qu'il faut auſſi, & a beaucoup plus forte raiſon, qu'ils agiſſent en la meſme ſorte avecque les Princes & les Roys, dont la dignitè & la preéminence a beaucoup plus de reſſemblance avec l'autoritè des Peres ſur leurs enfans; d'où vient que dans l'Ecriture; & dans le langage des hommes, ce venerable nom de *Peres* leur eſt quelque fois attribuè. Cette raiſon oblige evidemment les miniſtres de Dieu a ne les pas *reprendre rudement, mais a les admoneſter, comme Peres.* Et c'eſt principalement en cet endroit, que s'eſt découverte toute a nud la fiertè des Eveſques de Rome; qui oubliant toute pudeur & modeſtie, traittent depuis pluſieurs ſiecles les plus grands Princes & monarques du monde, ſouvent meſme pour des fautes ou legeres, ou plûtoſt pretenduës que vrayes, avec un excés d'aigreur tout a fait inſupportable; & qui non contens des paroles rudes & inſolentes, qu'ils leur diſent, y ajoûtent encore des actions violentes, & outrageuſes au dernier point. Toutes les hiſtoires ſont pleines de ces

Digitized by Google

Chap. V. exemples; & pour laisser là les autres, il ne faut, que voir la façon, dont les Papes Adrien II. & Boniface VIII. agissent avec deux de nos Roys, Charles le Chauve & Philippe le Bel; & on se peut encore souvenir comment de nôtre temps le Pape Paul V. traitta le Duc, le Senat, & tout l'Etat de Venise pour avoir usè de leur autoritè legitime a châtier les crimes des Ecclesiastiques, & a brider les excés de leur avarice par des loix tres-justes & tres-raisonnab e; Ils'est treuvè quelques Princes, qui ne l'ont pas voulu souffrir. Mais c'est une chose digne d'étonnement, qu'il y en ayt aucun, qui puisse soûmettre cette souveraine dignitè, dont Dieu les a couronnés a une puissance si contraire, non seulement a leur gloire, mais aux droits de la nature mesme, & plus encore a la doctrine de Iesus Christ, & de ses Apôtres. Bien loin d'approuver les excés des Papes en cet endroit; Ie doute fort que S. Paul eust louè toutes les circonstances de la fasson dont S. Ambroise reprit autrefois l'Empereur Theodose le grand; pour une faute tres-grieve, je l'avouë; mais en la correction.

Digitized by Google

ction de laquelle il semble que ce Prelat ne considera pas assés, ny la qualité de ce Prince, ny la sienne propre, ayant agy avecque luy plûtost comme avec un subjet, que comme avec un Pere. Ie say bien que ceux qui deffendent cette maniere d'agir hautaine & superbe, nous alleguent la grand' liberté & severité, dont usoyent autrefois les Prophetes d'Israël contre les Seigneurs & les Roys mesme de leur nation, & celle, dont nôtre Sauveur Iesus Christ, a usé depuis contre les principales personnes du peuple des Iuifs. Mais ils devroyent se souvenir, que les Prophetes n'étoyent que les herauts & les organes de la bouche de Dieu, & qu'a parler proprement ce n'étoit pas eux; mais luy, qui se servoit de ces paroles tranchantes, que nous lisons dans leurs livres. Si le Seigneur, qui est le Maistre Souverain, le Createur & le Monarque de toutes choses a voulu parler ainsi à ses sujets & a ses esclaves; ce n'est pas a dire, que nous qui ne sommes, que des vers de terre, ayons aussi le mesme droit; ou que nous en puissions user ainsi, sans une extresme insolence. Il Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. faut suivre la regle, que S. Paul nous a donnée, & exercer le ministere de l'Evangile avec une douceur, & une modestie, qui en soit digne; regardant les hommes avec qui nous traittons, je dis mesmes les plus grands pecheurs, comme des creatures, & des serviteurs de nôtre Sauveur, appellès a la mesme vie, & a la mesme gloire, a laquelle nous aspirons. Car l'Apôtre veut, que nous les traittions tous ainsi, les vieux avec du respect, les jeunes avec de l'amitiè, *Admoneste* (dit-il) *les jeunes comme freres.* Il ne pouvoit choisir un nom, qui nous recommandast plus de douceur & d'affection, que celuy de *freres.* Et afin que nul ne s'imaginast, qu'il soit permis d'agir autrement avecque les femmes, peut-estre a cause de la foiblesse de leur sexe, il ajoute a leur égard, le mesme ordre, qu'il nous a donnè pour les personnes de l'autre sexe, *Admoneste* (dit-il) *les femmes anciennes comme meres, les jeunes comme sœurs, en toute puretè.* Il veut que le Pasteur admoneste les femmes avec la mesme retenuë & discretion, que les hommes; celles qui sont avancées en âge avec le mesme

meſme reſpect, que ſi c'étoyent ſes me- Chap. V.
res; les jeunes, avec autant de douceur & d'amitiè, que ſi c'étoyent ſes ſœurs; ſauf la difference, que doit apporter dans cette ſorte de converſation la diverſitè des ſexes. Et c'eſt pourquoy ayant dit, qu'il admoneſte les jeunes femmes, *comme ſœurs*; il ajoûte nommément *en toute puretè*, parce que la difference de ſexe, & l'egalitè de l'age, donneroit aiſément lieu ou a la convoitiſe, ou du moins aux ſoupçons de la médiſance, il avertit expreſſément le Serviteur de Dieu, que pour preſerver & ſon cœur, & ſa reputation, de l'une & de l'autre attainte, il reſſerre la douceur, & la civilitè des diſcours, que le devoir de ſa charge l'obligera de tenir aux jeunes femmes, & qu'il les tempere avec une telle gravitè, & ſaintetè, que non ſeulement il n'y ayt en effet, mais que meſmes il n'y paroiſſe rien au dehors, qui ne ſoit pur, & honneſte, & éloignè de tous deſſeins, & deſirs contraires a la chaſtetè Chreſtienne. Ainſi l'Apôtre a divinement formè toutes les cenſures, & admonitions que le ſerviteur de Dieu eſt obligè de faire aux perſonnes com-

Digitized by Google

Chap. V. miſes a ſa conduite qui en ont beſoin, de quelque ſexe, ou âge qu'elles ſoyent. Il eſt vray, qu'il n'a pas nommè expreſſément celles, qui ſont plus jeunes, que luy. Mais luy ayant commandè d'admoneſter celles, qui ſont plus âgées, comme ſes peres & ſes meres, il nous donne aſſés a connoiſtre par meſme moyen qu'il entend qu'il admoneſte les perſonnes plus jeunes que luy, comme ſes enfans. Le fonds de ſa doctrine eſt qu'en general toute cette partie du miniſtere, occupée en la cenſure & en l'admonition, ſoit confite & aſſaiſonnée d'une grand' douceur, & meſme ſi le ſujet le ſouffre, de quelque honneur & reſpect envers les perſonnes, qui ont failli. Les raiſons de cet ordre ſont evidentes; Premierement parce que la conduite du Paſteur doit eſtre eloignée de toute apparence de tyrannie, d'empire, & de domination ſur les ames qu'il gouverne; ſi bien qu'il ſe doit ſoigneuſement garder de les traitter rudement & aigrement; comme font les maiſtres leurs eſclaves, & les Roys leurs ſujets; ſelon la parole du Seigneur, *Les Roys des nations les maiſtri-*

Matth. 20.25.

ſent,

Digitized by Google

sent, & les grands usent d'autorité sur elles; Chap. V. *mais il n'en sera point ainsi entre vous;* A quoy se rapporte l'exhortation, que S. Pierre fait aux *Prestres* ou *Evesques*, de 1. Pierr. 25. 3. paistre le *troupeau de Christ, & d'y prendre garde, non point par contrainte, mais volontairement; & non point comme ayant domination sur ses heritages.* Secondement parce qu'il est de la bien-seance; qu'une certaine douceur & benignité reluise en toutes les meurs d'un serviteur de Dieu, qui le rende aymable & agreable a chacun; Et enfin parce que les remonstrances font plus d'effet, quand elles sont ainsi attrempées de douceur, l'esprit de l'homme aymant mieux naturellement estre menè, que traisnè, & persuadè que contraint; La remonstrance est comme une medecine, fascheuse & desagreable d'elle mesme; de sorte que pour la faire recevoir plus facilement au pecheur, il faut y apporter le plus de douceur & d'addresse, qu'il est possible. Mais aprés ce premier devoir, pour la correction de ceux, qui ont failly, il luy en recommande un autre pour la consolation des personnes qui sont dans la necessitè; *Honore* (dit-

Digitized by Google

Chap. V. il) *les veuves qui ſont vrayement veuves.* Il eſt certain que le mot *d'honorer* ſe prend ſouvent dans l'Ecriture pour dire avoir ſoin, & *mepriſer* au contraire pour dire *negliger*, n'avoir point de ſoin; Et le ſoin de l'entretien, & de la nourriture eſt une partie de l'honneur, que la Loy nous commande de porter à nos peres & a nos meres. De là vient que les gages & l'entretien que l'on donne ſoit aux miniſtres, ſoit aux pauvres de l'Egliſe, eſt appellè *honneur*; comme quand on dira cy apres, que 1. Tim. 5. 17. *les Anciens, qui preſident deuëment, ſont dignes de double honneur*; c'eſt a dire *de double reconnoiſſance.* Icy le mot *d'honorer* les veuves ſe prend en meſme ſens, comme il paroiſt de toutes les ſuites du paſſage, pour dire avoir ſoin de leur nourriture, & de leur entretien. La religion Chrétienne a eu dés le commencement grand ſoin des pauvres, & neceſſiteux; & c'eſt pour cela que les Apôtres inſtituerent les Diacres; comme nous le liſons dans leurs actes; Il paroiſt par les livres, qui nous reſtent des premiers ſiecles, que pour cet uſage, il ſe faiſoit de grandes aumônes; partie en bled,

Digitized by Google

bled, en pain, en vin, en habits, & en meubles, & utensiles, qui se distribuoient aux pauvres, ou se gardoyent pour eux; partie aussi en deniers. Tertullien au commencement du troisiesme siecle parle nommément d'une boëste commune, où se gardoit l'argent des aumônes, que chacun des fidelles donnoit volontairement selon ses moyens & son zele; & dit que cela s'employoit a nourrir, & a enterrer les pauvres, a l'entretien des enfans orphelins, des vieilles gens, de ceux qui avoyent fait naufrage, ou qui étoyent bannis, ou prisonniers pour l'Evangile. Environ cinquante ans apres, Corneille Pasteur de l'Eglise de Rome tesmoigne, que les veuves & autres necessiteux nourris aux dépens, & des aumônes de son troupeau, montoyent a plus de quinze cens personnes. D'où vous pouvez voir pour vous le dire en passant, combien étoit des-ja grand' alors la multitude des Chrétiens, & combien avoyent été soudains & miraculeux les accroissemens de l'Eglise. C'est donc de ces veuves, que l'Apôtre parle icy, quand il dit a Timothée, qu'il les *honore*; c'est

Chap. V.

Tertull. Apolog. c. 31. p. 35. A.

Corn. en Euseb. hist. L. 6. c. 43. fol. 70. A

Digitized by Google

Chap. V. re; c'eſt a dire qu'il en ayt ſoin. Car encore que le menu de cette adminiſtration appartient aux Diacres, qui diſtribuoyent a chaque pauvre la portion, que l'Egliſe leur donnoit pour leur entretien, & gardoyent la boëſte des aumônes, neantmoins le *Preſtre* ou *Eveſque* avoit auſſi une inſpection generale ſur le tout, ſoit pour recevoir les pauvres a ce benefice de l'Egliſe, ſoit pour leur aſſigner a chacun ſa penſion. Car par exemple, on n'y admettoit pas toutes ſortes de veuves indifferemment, mais celles là ſeulement qui en avoyét veritablement beſoin, & qui en étoyent dignes; l'Apôtre y requiert expreſſément l'une & l'autre de ces deux conditions; La premiere, quand il dit, que la *veuve*, dont on a ſoin, ſoit *vrayement veuve*, c'eſt a dire comme il s'explique incontinent luy meſme, *delaiſſée ſeule*, qui non ſeulement a perdu ſon mary, (ce qui fait proprement la veuve) mais qui de plus n'a ny enfans, ny petits fils, ny aucuns autres proches, qui puiſſent ou doivét pourvoir a ſon entretien. Car pour celles-cy l'Apôtre decharge l'Egliſe de leur entretien, & en charge leurs

Digitized by Google

leurs enfans, comme il le dira cy aprés expreſſément au verſet ſeizieſme & comme il l'enſeigne aſſés clairement dans ces paroles qui ſuivent. *Mais* (dit-il) *Si quelque veuve a des enfans, ou des enfans de ſes enfans, qu'ils apprennent a montrer premierement leur pieté envers leur propre maiſon & a rendre la pareille a leurs devanciers.* I'avouë, que ſelon le fil de la conſtruction ordinaire du langage le mot *apprendre* ſe dévroit rapporter aux veuves, & eſtre traduit *qu'elles apprennent*; & je confeſſe encore, que bien que le mot de *veuve* ſoit au nombre ſingulier, neantmoins parce qu'il eſt mis indefiniment, non pour une ſeule veuve; mais pour chacune de celles, qui ont des enfans, on pourroit ſans difficulté le conſtruire avec le verbe *apprennent*, qui eſt au pluriel, pour dire que *toutes & chacune de ces veuves apprennent*; cette maniere de conſtruite en un pareil ſens un nom ſingulier, avec un verbe pluriel, n'étant pas ſans exemple dans le ſtile de l'Ecriture. Mais parce que les paroles ſuivantes *montrer leur pieté envers leur propre maiſon, & rendre la pareille a leurs devanciers*, ne peuvent s'ajuſter Chap. V.

aux

Digitized by Google

Chap. V. aux veuves, dont l'Apôtre parle, qu'avec violence, & qu'au contraire elles conviennent clairement a leurs enfans, la traduction, que nôtre Bible a suivie apres plusieurs autres interpretes, anciens & modernes, est beaucoup meilleure, & plus coulante, en rapportant le mot *d'apprendre*, non aux veuves, mais a leurs enfans. Ainsi quand il dit icy, *Mais si quelque veuve a des enfans, ou des enfans de ses enfans, qu'ils apprennent*, c'est une leçon qu'il donne aux enfans des veuves & aux enfans de leurs enfans, & non aux veuves mesmes. Qu'est-ce donc qu'il veut, que ces enfans & ces petits fils des veuves apprennent? *Qu'ils apprennent* (dit-il) *a montrer leur pietè premierement envers leur propre maison, & a rendre la pareille a leurs devanciers.* Il veut dire que le premier essay de leur pietè doit estre l'entretien de leurs meres, ou de leurs grand's meres delaissées veuves, & sans aucuns moyens; Qu'il faut qu'ils commencent par là, & qu'ils fassent comme l'apprentissage de leur beneficence Chrétienne, par les personnes, qui leur sont les plus proches; que leur charitè & liberalitè s'exerce

Digitized by Google

xerce premierement en leur propre maison, afin que consacrée par un si saint & si heureux commencement, elle s'étende puis aprés au dehors sur les étrangers ; Qu'ils apprennent a payer ce qu'ils doivent a leurs devanciers (assavoir la nourriture & l'entretien) pour le donner en suite a ceux-là mesme, a qui ils ne le doivent pas. C'est donc icy le progrès de la charitè qu'enseigne la pietè Chrétienne, selon l'Apôtre; Elle commence par chés elle, & pourvoit aux personnes de sa maison, si elle y en treuve qui ayent besoin de son secours, & principalement a ses peres & meres, & pour la mesme raison a ses grands peres & grand's mères; Car puis que c'est d'eux que nous avons receu la vie, & la nourriture en nôtre enfance; la premiere debte, que nous contractons en nôtre vie, est celle de leur fournir ce qui est necessaire a leur entretien, si nous en avons jamais l'occasion & le moyen. Et quand nous y satisfaisons, nous nous acquittons simplement de ce que nous leur devons. Ce n'est pas une aumône ; c'est un payement, un acte de justice, & non de benignitè. Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. nignitè. C'eſt ce que l'Apôtre ſignifie tres-elegamment par ces mots, *rendre la pareille a nos devanciers.* Nous ne leur donnons rien. Nous leur rendons ce qu'ils nous avoyent preſtè. Nous les nourriſſons. Nous avoyent-ils pas nourris les premiers? Nous avons ſoin d'eux. Mais combien plus en avoyent-ils eux de nous? Nous les aſſiſtons en leur neceſſitè. Mais nôtre neceſſitè n'étoit-elle pas encore plus grande, que n'eſt maintenant la leur, lors que dans l'extreme infirmitè de nôtre enfance, nous ne vivions, qu'entre leurs bras, nous ne marchions, que ſous leur main, & ne dormions, qu'en leur ſein. La nature juge aſſés elle meſme, que l'on ne peut manquer ſans une extreſme injuſtice au ſoin, que nous devons tous a la vieilleſſe de nos peres & meres. Et les loix de toutes les nations, où il reſte quelque humanitè, en ſont d'accord. Mais l'Apôtre monte au deſſus des loix & de la nature des hommes, & appuye la neceſſitè de ce devoir ſur l'autoritè & la volontè de Dieu leur Createur. *Car* (dit-il) *cela eſt bon & agreable a Dieu*; aſſavoir, que les fils & les petits fils rendent

Digitized by Google

dent la pareille a leurs peres & a leurs meres, & a leurs dévanciers, ayant soin du soulagement & de l'entretien de leur vieillesse; comme ils l'ont eu autrefois de leur enfance & de leur jeunesse. En effet vous voyés que dans sa loy il promet expressément une longue vie aux enfans, qui auront ainsi honorè leurs peres & leurs meres. Cela étant donc étably, & les loix de Dieu & de la nature ayant pourveu de curateurs & de nourrissiers aux veuves, qui ont des enfans, il est clair que la charitè de l'Eglise, ne demeure chargée, que des veuves qui étant destituées de tout support, sont vrayement veuves, & delaissées seulettes. L'autre condition, qu'il requiert en la veuve pour avoir part a la beneficence de l'Eglise, est qu'elle soit honneste & religieuse, & d'une vie pure & vertueuse, comme il paroist par le portrait qu'il en fait; *Celle* (dit-il) *qui est vrayement veuve & delaissée seulette espere en Dieu, persevere en prieres & oraisons nuit & jour.* Il veut dire, qu'esperant en Dieu elle passe sa vie dans la pietè, & dans la priere, qui en est le principal exercice; que destituée Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. tuée du ſupport des hommes, elle attend du ciel ce, qu'elle ne treuve pas en la terre. Elle s'attache au Seigneur, & ne regarde qu'a luy, vaquant inceſſamment a ſon ſervice autant que l'infirmitè de nôtre nature, & les neceſſitez de cette vie, le permetent. Car c'eſt ainſi, qu'il faut prendre ce qu'il dit, qu'*elle perſevere nuit & jour en prieres*; non dans la rigueur des termes, comme ſi elle ne faiſoit abſolument autre choſe que prier, mais pour dire ſeulement, que c'eſt là le principal & plus ordinaire exercice de ſa vie, que n'ayant, ny biens, ny mary, ny enfans, elle employe au ſervice du Seigneur tout le temps que les autres mettent dans le ſoin de ces perſonnes, ou de ces choſes. C'eſt auſſi au meſme ſens, qu'il faut entendre les paroles de Saint Luc, où il nous repreſente la vie d'Anne la propheteſſe vefve, fille de Phanuel, le miroüer, & le patron accompli des femmes de ſon ordre, diſant, qu'*elle ne bougeoit du temple, ſervant Dieu en jeuſnes & oraiſons nuit, & jour.* C'eſt a la veuve de ce rang, & de ce merite, qui morte au monde ne vit qu'a Dieu, & a ſon

Luc. 2. 36.

Digitized by Google

a son Fils Iesus Christ, qu'est vrayement & proprement deu le secours de l'Eglise. C'est celle là, que l'Apôtre recommande au Pasteur & qu'il luy ordonne d'*honorer*. Pour celle qui ne songe, & qui ne vit qu'au monde quelque veuve qu'elle soit, les desordres de ses mœurs la rendent indigne & de l'honneur du serviteur de Dieu, & de la charité de son Eglise. Il l'a faut laisser là entre les morts, comme une personne qui est morte, quelque vive qu'elle semble, & qui par un prodige étrange est morte dés son vivant. C'est ce qu'en dit l'Apôtre elegamment & veritablement dans les dernieres paroles de nôtre texte, où apres avoir dit de la veuve sage & vertueuse ce que nous avons exposé, il ajoûte par exposition. *Mais celle qui vit en delices est morte en vivant.* Le nom, qu'il donne a cette femme signifie dans le langage Grec une personne delicate, qui haissant le travail, & fuyant la moindre peine, comme la mort, pourrit dans la faineantise, & dans les ordures qui la suivent, la vanité, le luxe, l'impureté de corps, & d'esprit. La veuve, que l'Apôtre qualifie ainsi, est

Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. donc une femme de cette humeur, qui se voyant delivrée du mariage, comme d'un joug importun, & contraire a la passion qu'elle a pour le libertinage demeure veuve pour vivre a sa fantaisie, sans loy & sans controlleur, s'abandonnant à l'oisivetè. & y passant le temps a son ayse, ayant plus de soin de ses delices & du contentement de sa chair & de ses sens, que de sa conscience & de son honneur. De celle là l'Apôtre dit qu'elle *est morte en vivant*. Il ne se peut rien dire de mieux. Elle pense *vivre*, elle croit mesme qu'il n'y a qu'elle, & ses semblables, qui vivent, & s'imagine, que de servir Dieu & s'attacher scrupuleusement a l'observation de ses loix n'est pas vivre; que c'est une servitude, une captivité, une mort. C'est là le sentiment des mondains & prophanes, qui ne content pour *vie*, que le temps qu'ils passent dans l'oysivetè, ou dans le plaisir, & appellent *vivre* de se donner du bon temps (comme ils parlent) aymer, & folastrer, & faire la debauche, & assouvir les sens de leur chair de toutes les jouïssances, qu'elle desire. Mais le S. Apôtre en fait un jugement

jugement tout contraire. Il tient, que c'est estre des-ja mort, que de vivre ainsi; parce que selon le stile de l'Evangile, la vie est un train de pensées & d'actions honnestes, justes, & saintes, dignes de la raison, que Dieu a donnée a l'homme, & de son image, a laquelle il l'a créé, conformes a sa volonté & a sa loy, utiles a soy-mesme, & a ses prochains; au lieu que les actions des personnes faineantes, vicieuses, ou debauchées sont directement contraires a tout cela. En ces gens là, l'homme est mort. C'est a vray dire une beste, ou un demon, qui y vit; pour ne rien dire de cette horrible, & eternelle mort, qui les attand au sortir de cette courte, & vilaine, & malheureuse vie, dont ils se repaissent follement. C'est pourquoy Iesus Christ tient pour morts ceux, qui se plongent dans les vices, & dans les soucis du monde, sans penser a Dieu & a la sanctification. *Laisse (dit-il) les morts ensevelir leurs morts*; Et son Apôtre l'explique plus distinctement ailleurs, disant qu'*ils sont morts en leurs pechez & offenses*; Et le Seigneur dit au Pasteur de Sardes, qui sous une fausse

Chap. V.

Matth. 8. 22.

Eph. 2. 1.

Apoc. 3. 1.

Digitized by Google

Chap. IV. reputation de saintetè, vivoit nonchalamment, *Tu as le bruit de vivre, & tu es mort.* Les Sages des Payens mesme ont en quelque sorte reconnu cette verité, témoin ce que nous lisons de l'une de leurs plus honnestes sectes, où ils étoyét tellement persuadez qu'il n'y avoit point de vie hors de l'observation de leur discipline, qu'ils dressoyent des tombeaux comme a autant de personnes mortes, a tous les deserteurs, qui la quittoyent. Mais ce qu'ils s'attribuoyent en vain, & faussement, convient veritablement a la sainte discipline du Seigneur Iesus, l'unique Prince de la vie, & de l'immortalitè, dont nul des Payens n'a eu le soupçon ny l'esperance. Voila, Fideles, ce que nous avions a vous dire sur la leçon que l'Apôtre nous a donnée. C'est a nous d'en pratiquer chacun fidelement la part, que nous y avons. Dieu veuille que la vie de toutes les personnes, qui composent cette Eglise, hommes & femmes, jeunes & vieux, soit si loüable & si bien reglée, que vos Pasteurs n'ayent point de besoin d'user de reprimandes ny de censures, ou si c'est trop

souhaiter

Digitized by Google

souhaiter pour l'infirmitè, où nous Chap. V.
sommes encore, Dieu nous face au moins la grace, & a nous de vous admoneſter fidelement de vôtre devoir avecque tout le reſpect, & toute la charitè, que nous devons, ſoit a vos âges, ſoit a vos qualitès, & a vous de recevoir nos remonſtrances avecque la docilitè, la reverence, & l'obeïſſance, que merite cette parole divine de Ieſus Chriſt vôtre Sauveur, que nous vous annonçons; Dieu veuille encore nous donner de voir quelque jour fleurir dans ce troupeau cette admirable charitè des premiers diſciples de ſon Fils. Vous voyés le ſoin qu'ils avoyent des pauvres par cet echantillon de leur charitè envers les veuves, & parce que nous avons touchè de l'antiquitè ſur ce ſujet. Enfin aprés pluſieurs corruptions le luxe, l'avarice, & l'ambition des conducteurs a tout gâtè, devorant indignement tous les fruicts de la charitè des fideles. Afin que les Eveſques peuſſent regner, & piaffer; & les moynes vivre a leur aiſe dans l'oyſivetè de leurs cloiſtres, l'on a ôtè aux veuves, aux orfelins & aux pauvres ce qui leur

Digitized by Google

Chap. V. appartenoit, d'où vient dans la plus-part des villes ce spectacle difforme, & indigne du Christianisme, d'un côté des Clercs & des Moynes riches, & trionfans; & de l'autre des pauvres miserables, & reduits a la derniere mendicité. Dieu soit beny, dont l'Evangile a ôté ce desordre du milieu de nous ramenant les Pasteurs a l'ancienne mediocrité & rendant aux pauvres le soulagement de leur necessité, & veuille de plus en plus y affermir & perfectionner ce bel ordre de sa discipline divine. Car nous pouvons nous glorifier au Seigneur, que nous en avons au moins les commencemens, & comme les ebauches dans nos Egliſes; & si le feu du zele & de la charité y étoit aussi ardent, que la lumiere de la connoissance y est claire, nous y verrions bien tost reluire cét ordre en sa perfection. Travaillons tous, je vous prie, mes Freres, a ce louable dessein. Que les particuliers premierement dechargent l'Egliſe le plus qu'il leur sera possible, de l'entretien de leurs proches, y pourvoyant eux mesmes, ou des revenus de leurs biens s'ils en ont, ou du fruit de leur

leur industrie. Que les enfans rendent la pareille a leurs peres & a leurs meres, & n'ayent pas la honte de leur voir chercher ailleurs ce qu'ils devroyent treuver chez eux; Que chacun commence sa beneficence par sa famille, & par sa parentè, la regardant comme une petite Eglise, a laquelle il doit les premiers fruits de sa pietè. De combien seroyent soulagez vos conducteurs, si tous s'acquitoyent religieusement de ce soin? Que les pauvres se soûtiennent eux mesmes le plus longuement, qu'ils pourront, tant que Dieu leur conservera assés de force, & de vigueur pour gagner leur vie; Qu'ils regardent la boëste de l'Eglise, comme le sacrè tresor de la vraye necessitè, & pensent que c'est un sacrilege d'y toucher sans un extresme besoin. Que tous en general soyent plus prompts a y mettre, qu'a en ôter. J'avouë que c'est principalement aux riches de maintenir ce tresor, y versant continuellement leurs aumônes liberalement, & non chichement. Mais les autres jusques aux pauvres mesmes y doivent aussi une partie de ce peu qu'ils ont, faisant Chap. V.

Chap. V. sant état que leurs doubles & leurs liards ne laisseront pas d'estre agreables a ce benin Seigneur, qui de toutes les aumônes mises dans le trône du temple, ne loüa que la pite de la pauvre veuve. Que les personnes, sur tout, qui tirent quelque rafraischissement de ce secours reforment leurs meurs, esperant en ce Dieu saint & puissant qui les nourrit de sa manne, & le glorifiant par l'humilité, l'honnesteté, & la pureté de leur vie, vacquant nuit & jour a la priere & a l'oraison; Enfin, mes Freres, gravons tous dans nos cœurs cette belle sentence de l'Apôtre, que non seulement la veuve, mais aussi toute autre personne, qui vit dans les delices du peché, est morte en vivant. Mourons donc au monde & a toutes ses convoitises; Aymons & servons le Seigneur Iesus dans une exacte sanctification de corps & d'esprit, nous asseurant, que par ce moyen quand bien nous serions morts en tout autre sens, nous vivrons pourtant a Dieu, d'une vie heureuse, glorieuse, & eternelle. Ainsi soit-il.

SERMON

Digitized by Google